Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 02/12/2024
ID : 038-213803489-20241118-2024_137-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024

DELIBERATION N°2024_137

NOËL DES ENFANTS DES AGENTS COMMUNAUX

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix-huit du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 12 novembre 2024

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Régine COLOMB, Pascal FARIN , Jean-Marc SAÏNO, Elidia BERENFELD.*

Excusés : *Enguerrand BONNAS (pouvoir à Denis GIRAUD), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Véronique REBOUL (pouvoir à Eric SCHULZ), Lilian RENAUD (pouvoir à Guy RABUEL), Madeleine HANUS (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Didier de BELVAL (pouvoir à Frédérick CHATEAU), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET).*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Le Maire propose à l'Assemblée le principe de maintenir l'attribution d'une carte cadeau généraliste d'une valeur de 40 € par enfant de moins de 14 ans aux agents communaux en activité, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE à l'occasion des fêtes de fin d'année une carte cadeau généraliste d'une valeur de 40 € par enfant de moins de 14 ans aux agents communaux en activité.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 18 novembre 2024
Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 24/06/2025 11:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33440